

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.11.230**

**Exercice 2008 :  
décision modificative  
n° 3**

**LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

**Secrétaire de séance** : Véronique DAVY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

**Excusé(s)** :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

**Excusé(s) représenté(s)** :

<b>EXERCICE 2008 : DECISION MODIFICATIVE N° 3</b>
---

Je soumetts à votre approbation la décision modificative n°3. Cette décision modificative prend notamment en compte les propositions des différentes commissions thématiques.

### BUDGET PRINCIPAL

#### Commission Politiques Solidaires du 8 octobre 2008

1/ La commission Politiques Solidaires a proposé d'attribuer **12 000 €** au projet d'aide à la mobilité des demandeurs d'emploi soutenu par l'association « Loisirs Formation Mobilité » prélevés sur la provision pour subventions à répartir.

Elle demande par ailleurs d'approuver le versement d'une subvention de **25 000 €** à la Mission locale afin qu'elle mène une étude sur l'extension de son périmètre d'intervention. Cette dépense donnera lieu à un transfert de crédit de ce montant du chapitre 011 (article 617 – études et recherche) au chapitre 65.

Dans le cadre de la gestion des crédits FSE, la commission propose l'attribution de subventions à cuisine du monde pour **13 734 €**, aux restaurants du cœur pour **10 000 €**, à la banque alimentaire pour **15 848 €** et **4 259 €** pour le Centre Technique d'Aide aux Associations. Ces attributions de subventions donneront lieu à une diminution de la provision pour subventions.

2/ Dans le cadre de la lutte contre la discrimination, il convient de restituer une subvention de **10 000 €** versée par l'Agence nationale de Cohésion Sociale et pour l'Égalité (ACSE) car les actions de formation concernées ont été prises en charge directement par l'ACSE.

#### Commission Ressources humaines et Systèmes d'Information du 17 octobre 2008

3/ La commission Ressources Humaines et Systèmes d'Information a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de **9 400 €** au Comité d'Action Sociale (transfert de crédit de ce montant du chapitre 012 au chapitre 65).

**Par ailleurs il est proposé :**

4/ d'inscrire la redevance due par le délégataire (Solstice) dans le cadre du suivi de la Délégation de Service Public Haut Débit pour **95 000 €** au titre de 2007.

5/ de permettre, suite à la vente d'un piano pour **2 000 €**, l'acquisition d'un clavier numérique par une inscription de crédits d'un même montant en investissement.

6/ de transférer les travaux réalisés sur la voirie publique des zones économiques du budget annexe développement économique au budget principal :

En effet, la ComAGA a intégré en 2004, suite à la dissolution du SMDEAA, dans son actif du budget annexe Développement Economique les biens qui lui ont été dévolus.

La voirie ne pouvant être assimilée à une activité taxable à la TVA, la ComAGA ne peut donc récupérer la TVA par la voie fiscale. Elle doit donc transférer les travaux réalisés, sur le budget principal pour bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant de **355 000 € TTC** ( 292 000 € HT ) .

7/ de transférer les études payées du port fluvial de l' Houmeau du budget annexe développement économique au budget principal :

Dans la mesure où le projet d'aménagement du Port fluvial de L'Houmeau prévoyait une location pour l'exercice d'une activité commerciale assujettie à TVA, les crédits ont été prévus au budget annexe Développement économique.

Le marché de maîtrise d'œuvre ayant été résilié, il convient de transférer cette opération au budget principal afin d'être en règle avec les services fiscaux (reversement de la TVA récupérée) et de prévoir les crédits à hauteur de **60 000 €**.

Pour équilibrer la section d'investissement, il est proposé de majorer le virement de la section de fonctionnement de **95 000 €** et de diminuer de **322 000 €** les crédits prévus initialement pour la participation aux travaux de la Rocade Est, le montant de l'appel de fonds étant inférieur à la prévision.

8/ de verser une subvention complémentaire au **Syndicat Mixte des Aéroports de Charente** de **15 000 €** par un transfert de crédit du chapitre 011.

La subvention totale en fonctionnement attribuée au S.M.A.C. est portée à 308 000 € en 2008.

9/ De transférer des crédits prévus pour les travaux sur les déchetteries (chapitre 23) à hauteur de **160 000 €** sur la ligne relative à l'acquisition de caissons de déchetteries (chapitre 21). Cette dépense est jugée prioritaire du fait du risque encouru par les chauffeurs sur de vieilles bennes.

## **BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Il s'agit de prendre en compte :

1/ l'annulation des travaux de voirie payés sur le budget développement économique afin d'être en conformité avec la réglementation fiscale pour un montant de **292 000 € HT** (soit 355 000 € TTC).

2/ l'annulation des crédits correspondant aux mandats émis sur le budget pour un montant de **26 000 €**, afin d'être en conformité avec la réglementation fiscale ( reversement de la TVA récupérée).

3/ Par ailleurs, il conviendra d'intégrer les travaux réalisés sur la zone Euratlantique pour **41 000 €** dans la gestion des stocks.

Ces trois opérations permettent de désaffecter **318 000 €** d'emprunts.

## **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Lorsque la ComAGA assurait le service de l'eau potable pour le secteur de La Couronne, elle récupérait directement la TVA sur les investissements auprès des services fiscaux.

Le service eau potable pour le secteur de Saint-Yrieix sur Charente était géré par la SAUR jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2008 et la TVA récupérée pour notre compte par le délégataire.

Or, la réglementation fiscale pour les contrats d'affermage stipule, qu'en cas de changement de fermier, il convient de régulariser la TVA antérieurement déduite sur les dépenses d'investissement.

Pour les travaux réalisés à la Couronne, la régularisation de la TVA s'élève à **305 500 €**. Pour les travaux réalisés à Saint-Yrieix sur Charente, la régularisation de la TVA s'élève à **156 000 €**.

La SEMEA procédera donc conformément au transfert de droit à déduction prévu dans les conventions, à la récupération de cette TVA, pour un montant de **461 500 €**. Cette régularisation de TVA sur les 2 communes est neutre budgétairement puisque les opérations s'équilibrent en dépenses et recettes d'investissement.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 octobre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le décision modificative n°3 de l'exercice 2008,

**D'AUTORISER** le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans la lettre de cadre de la présente décision.

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements

## BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
7	021	021	01	O	Virement de la section de fonctionnement		95 000,00 €
					<b>Total chapitre 021</b>		<b>95 000,00 €</b>
7	204	2041301	822	R	Subvention – Travaux Rocade est	- 322 000,00 €	
					<b>Total chapitre 204</b>	<b>- 322 000,00 €</b>	
6	21	2128	9022	R	Autres agencements et agencements de terrains	235 000,00 €	
9	21	2158056	8121	R	Acquisition de caisson déchetteries	160 000,00 €	
5	21	2188(01)	3111	R	Instrument de musique	2 000,00 €	
					<b>Total chapitre 21</b>	<b>397 000,00 €</b>	
6	23	2312(023)	9022	R	Travaux de voirie en cours	120 000,00 €	
9	23	2312(025)	8121	R	Travaux déchetterie La Couronne	- 160 000,00 €	
7	23	2312(03)	95	R	Aménagement terrains Port l'Houmeau	30 000,00 €	
7	23	2313(076)	95	R	Travaux de construction Port l'Houmeau	30 000,00 €	
					<b>Total chapitre 23</b>	<b>20 000,00 €</b>	
					<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>95 000,00 €</b>

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
1	011	617	8241	R	Etudes et recherches	- 25 000,00 €	
8	011	61521	9022	R	Terrains	- 15 000,00 €	
					<b>Total chapitre 011</b>	<b>- 40 000,00 €</b>	
3	012	64111	020	R	Rémunération principale Personnel titulaire	- 9 400,00 €	
					<b>Total chapitre 012</b>	<b>- 9 400,00 €</b>	
8	65	6573(710)	902	R	Syndicat Mixte Aéroports Charente	15 000,00 €	
1	65	6574(023)	8241	R	Loisir Formation Mobilité	12 000,00 €	
1	65	6574(832)	8241	R	Mission Locale	25 000,00 €	
1	65	6574(203)	9010	R	Provision subvention à répartir PLIE	- 43 841,00 €	
3	65	6574(802)	020	R	Comité d'Action Sociale	9 400,00 €	
1	65	6574(304)	9010	R	Cuisine du monde	13 734,00 €	
1	65	6574(017)	9010	R	Restaurants du cœur	10 000,00 €	
1	65	6574(312)	9010	R	Banque alimentaire	15 848,00 €	
1	65	6574(830)	9010	R	Centre Technique d'Aides aux Associations	4 259,00 €	
1	65	6574(859)	8241	R	Provision à répartir Politique Ville	- 12 000,00 €	
					<b>Total chapitre 65</b>	<b>49 400,00 €</b>	
2	67	678	824(1)	R	Autres charges exceptionnelles	10 000,00 €	
					<b>Total chapitre 67</b>	<b>10 000,00 €</b>	
4	70	70688(4)	0232	R	Redevance contrôle Haut Débit		95 000,00 €
					<b>Total chapitre 70</b>		<b>95 000,00 €</b>
2	74	7471(829)	824(1)	R	Subvention l'ACSE		10 000,00 €
					<b>Total chapitre 74</b>		<b>10 000,00 €</b>
7	023	023	01	O	Virement à la section d'investissement	95 000,00 €	
					<b>Total chapitre 023</b>	<b>95 000,00 €</b>	
					<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
3	011	6052	R	Villesèche achat matériel, travaux ...	41 000,00 €	
				<b>Total chapitre 023</b>	<b>41 000,00 €</b>	
3	042	7133(2)	O	Variation encours de production Villesèche		41 000,00 €
				<b>Total chapitre 042</b>		<b>41 000,00 €</b>
				<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 000,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
3	040	3355(2)	O	Travaux Villesèche	41 000,00 €	
				<b>Total chapitre 040</b>	<b>41 000,00 €</b>	
3	16	1641	R	Emprunts en euros		- 318 000,00 €
				<b>Total chapitre 16</b>		<b>- 318 000,00 €</b>
1	21	2128	R	Autres agencements et agencements de terrains		193 900,00 €
				<b>Total chapitre 21</b>		<b>193 900,00 €</b>
1	23	2312	R	Terrains		98 100,00 €
3	23	2312 (04)	R	Travaux aménagement Villesèche		41 000,00 €
2	23	2312(23)	R	Aménagement terrains Port l'Houmeau		13 000,00 €
2	23	2313(21)	R	travaux de construction Port l'Houmeau		13 000,00 €
				<b>Total chapitre 23</b>	<b>€</b>	<b>165 100,00 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 000,00 €</b>	<b>41 000,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
1	21	21531	R	Réseaux d'adduction d'eau	1 000,00 €	
				<b>Total chapitre 21</b>	<b>1 000,00 €</b>	
1	23	2313	R	Constructions	9 500,00 €	
1	23	2315	R	Installations, matériel et outillage technique	451 000,00 €	
				<b>Total chapitre 23</b>	<b>460 500,00 €</b>	
1	27	2762(13)	R	Récup. TVA La Couronne		305 500,00 €
1	27	2762(2)	R	Récup. TVA Saint-Yrieix		156 000,00 €
				<b>Total chapitre 27</b>		<b>461 500,00 €</b>
1	041	21531	O	Réseaux d'adduction d'eau		1 000,00 €
1	041	2313	O	Constructions		9 500,00 €
1	041	2315	O	Installations, matériel et outillage technique		451 000,00 €
1	041	2762	O	Créances Transférable droit à déduction TVA	461 500,00 €	
				<b>Total chapitre 041</b>	<b>461 500,00 €</b>	<b>461 500,00 €</b>
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>923 000,00 €</b>	<b>923 000,00 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  <b>18 novembre 2008</b>	<u>Affiché le :</u>  <b>19 novembre 2008</b>